



## Lettre Ouverte à Madame la Présidente du CSA 54

Madame la Présidente du CSA 54,

Au CSA du 29 janvier 2024, la CGT IP 54 a dénoncé et interrogé sur notre rôle « d'assistante personnelle » du siège, en raison de l'absence d'anticipation et de suivi de notre administration sur les thématiques abordées lors de cette instance. La CGT IP 54 se montre extrêmement vigilante en rappelant constamment que les textes et documents préparatoires doivent être transmis dans des délais prévus par le règlement intérieur. De plus, la CGT IP 54 n'a cessé de vérifier et solliciter l'administration pour s'assurer que les décisions prises en CSA se voient appliquer dans les services. Nous ne comptons plus le nombre de mails de relance pour obtenir les documents, garantir la continuité et la mise en application de ces décisions validées lors de cette instance.

Le CSA reste le lieu de dialogue social et de discussion, incluant le vote de note de service notamment. Il ne doit pas être transformé en groupe de travail à tout-va, faisant glisser les compétences des cadres vers les OS. Les temps de travail, d'échange peuvent être envisagés en amont mais pas lorsque vous semblez découvrir une note et reporter son examen lors d'un autre temps de travail. La temporalité n'est pas la bonne, les notes présentées en CSA doivent être portées au vote, à la modification de certains points mais pas à leur rédaction quasi intégrale.

Pour preuve à la fin du dernier CSA, vous nous avez proposé de réunir un énième groupe de travail afin de participer à la rédaction d'une note de service (remplacement secrétariat MO/MF, taux de présence minimum au service) et ce alors que ces mêmes notes devaient être examinées lors de ce même CSA. Il n'incombe pas aux OS de rédiger les notes de service mais bien aux DPIP de réaliser ce travail, le cas échéant en concertation avec les OS, sous couvert de leur DFSPIP.

Les temps d'échange et de discussion nourrissent sans nul doute un dialogue social constructif à la nuance près qu'il doit s'agir d'un véritable travail préparatoire et pas une séance de rattrapage pour jouer la montre faute de temps lors de l'instance ou pour tenter de masquer une impréparation ou une insatisfaction de votre part quant au travail produit. Cette stratégie n'a finalement que pour conséquences de préjudicier à tous en repoussant l'examen de la note et étaler dans le temps les prises de décision qui ont un impact dans la vie des services.

Par conséquent, la CGT IP 54 ne se rendra pas à ce groupe de travail du 28 mars 2024, et exige la tenue rapide d'un CSA pour l'examen de ces notes laissées en suspens.

Nancy, le 22/02/2024,

Les représentants CGT IP 54

Cette lettre sera rendue publique